



année 2017 - 2018

## BULLETIN D'ADHÉSION et de DON

Nom(s) et prénom(s) (famille ou couple) :

.....  
.....

Adresse : .....

.....

Email : .....@.....

Tél : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

- prend connaissance du fonctionnement de l'association (présentation p. 2, 3) ;
- sera convié à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

adhère pour l'année en cours (du 1er juillet au 30 juin) en tant que :

membre adhérent ou actif                      10 € par personne x.....=.....€

membre conseiller                                      dispensé de cotisation

fait un don ponctuel pour un montant de .....€

fait un don régulier pour un montant de .....€

Fréquence du versement : .....

souhaite recevoir un reçu fiscal afin d'obtenir une déduction d'impôts de 66 % de cette somme.

Règlement :

par chèque à l'ordre de

en espèces

par virement bancaire

École de la Croisée des Chemins

(nous demander un RIB)

Date :

Signature(s) :



## **Ce qu'il est utile de savoir pour devenir membre de l'association...**

Les membres ont besoin de savoir comment fonctionne l'association, quels sont leurs droits et leurs responsabilités, comment ils peuvent contribuer. Ce cadre est décrit dans les statuts, que nous pouvons vous transmettre sur demande. Voici un résumé des points essentiels pour toute personne qui découvre l'association. N'hésitez pas à nous poser des questions !

### **Le plus important pour tout nouveau membre est de vérifier qu'il comprend et partage le sens du projet associatif (article 2)**

« En résumé, la finalité de l'association – sa vision – est de contribuer à l'émergence d'un monde :

- Où chacun-e puisse jouir d'un environnement favorable au plein développement de l'ensemble de ses potentiels.
- Où soient reconnues et mises en œuvre les qualités humaines requises à l'instauration de ce climat favorable.
- Où soit également reconnue la valeur d'un environnement stable et démocratique, centré sur les besoins tant des personnes, que des communautés, et du monde qui les entoure.
- Où l'autodétermination soit reconnue comme un droit fondamental.

Dans cette perspective, la mission de l'association est de proposer au public des activités d'apprentissage expérientiel, de créativité, de coopération, dans une approche centrée sur la personne.

En particulier, l'association se donne la mission de mettre en place, par tout moyen adapté et conforme aux lois et règlements en vigueur :

- Une école démocratique pour enfants et adolescents ;
- Un accueil de loisirs ;
- Un organisme de formation pour adultes ;
- Des ateliers et autres activités ouvertes à tous ;
- Une offre d'accompagnement des personnes, des groupes, et de psychothérapie ;
- Tous services utiles au fonctionnement de l'association, y compris la vente d'articles divers. »

+ Le site internet développe la vision et la mission de l'association, notamment ce qu'est l'approche centrée sur la personne.

### **Se situer parmi les différentes catégories de membres**

Il nous a semblé important de distinguer avec clarté les différentes façons d'être en relation avec l'association, et de définir les droits et responsabilités qui en découlent.

Il est d'usage pour les écoles privées de séparer d'un côté une association de gestion, et de l'autre une association de soutien à laquelle participent les parents d'élèves. Nous avons préféré mettre en place une seule association, dans laquelle la place de chacun soit complémentaire.

**Les membres actifs** sont porteurs de la mise en œuvre du projet de l'association. Ils et elles « *s'engagent dans un processus visant à intégrer l'Approche Centrée sur la Personne à leurs pratiques dans le cadre de la vie de l'association.* » Ils et elles décident de l'intégration des nouvelles personnes qui en font la demande.

**Les membres adhérents :** « *Ce sont les personnes qui souhaitent soutenir l'association, participer à ses activités, bénéficier de ses services.* »  
Nous vous encourageons à devenir adhérents, enfants comme adultes, mais cela n'a rien d'obligatoire pour participer aux activités de l'association. Nous préférons qu'il s'agisse d'un choix conscient témoignant de votre adhésion personnelle à la vision et à la mission de l'association.

**Les membres conseillers :** « *Ce sont les personnes qui souhaitent partager des compétences, des expériences, une représentativité, et/ou des moyens financiers, pour créer du lien entre l'association et son environnement social.* » Le bureau de l'association se met d'accord avec ces personnes pour définir l'aide qu'elles souhaitent apporter.

## Être prêt à découvrir la méthode sociocratique

L'association a fait le choix d'une méthode d'organisation collective dans laquelle une majorité de personnes ne peuvent pas imposer des choix d'orientations à une minorité. La règle des processus de décision est le consentement.

La sociocratie permet de partager le pouvoir au sein de cercles rassemblant librement toutes les personnes concernées par des responsabilités communes.

## Repérer quels sont les lieux de prise de décision

Nous avons fait le choix de répartir le pouvoir décisionnel entre les cercles suivants :

- le conseil d'administration > les décisions stratégiques
- le cercle général > les décisions d'organisation
- les cercles de fonction > les décisions spécifiques à un pôle d'activités : école, centre culturel, formations & accompagnement

Tous les membres de l'association sont susceptibles de participer à un « cercle de fonction » qui correspond à leur domaine d'implication, s'ils le souhaitent.

Le **cercle général** est composé des membres actifs ou de leurs représentants élus par les cercles.

Le **conseil d'administration** est destiné à représenter les 3 catégories de membres. En 2016, il est constitué de 2 membres actifs (Fleur Mathet, Thomas Marshall), de 2 membres adhérents (Daphné Petrelli, Stephan Maire), ainsi qu'un membre conseiller (Jean Véron).

Dans la logique de la sociocratie, **l'Assemblée Générale** n'est pas le lieu souverain pour décider des orientations de l'association, rôle tenu par le conseil d'administration. Nous l'avons définie comme « *un organe de contrôle et de mesure de la santé de l'association* ». Elle permet de partager avec l'ensemble des membres des informations sur la vie de l'association sur une année (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).

Les statuts indiquent que seuls les membres actifs, du fait de leur engagement à porter le projet associatif, votent – sauf si le Conseil d'Administration décide d'associer les autres membres aux décisions.

Les membres adhérents et conseillers ont une voix consultative, ce qui les libère du côté formel d'une AG afin de privilégier les échanges. Ils mettent en commun leurs observations, questions, souhaits. Leur influence s'exerce à travers leurs représentants siégeant au C.A.

**Un grand merci pour votre soutien !**